

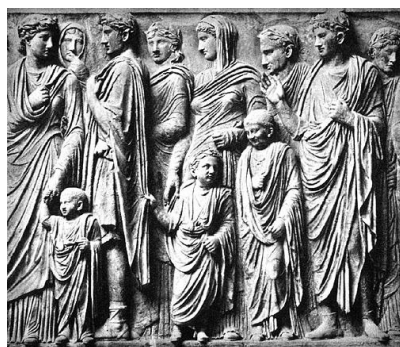


L'enfant romain



Il naît en général au domicile de ses parents. Pendant l'accouchement la mère est assistée par d'autres femmes expérimentées (voisines ou parentes). Dès la naissance le nouveau-né est soumis à la puissance paternelle. Si c'est une fille et que son père consent à la garder, celui-ci ordonne que l'on alimente le bébé. S'il s'agit d'un garçon, il est déposé sur le sol devant son père qui doit le prendre dans ses bras, ce qui signifie que le reconnaît comme son fils qui lui succèdera dans la charge de chef de famille. Notons que sous la République romaine, il n'y avait pas de déclaration de naissance auprès des autorités officielles. L'enregistrement des naissances pour un enfant légitime commença pendant le règne de l'empereur Auguste. A partir de l'empereur Marc Aurèle, le père a un délai de 30 jours pour faire enregistrer la naissance de son enfant, cette décision fût applicable à tous les enfants légitimes ou non.

Si le père se désintéresse de l'enfant, celui-ci est rejeté de la famille. Il est alors exposé sur la voie publique, ainsi il ne survivra que quelques heures, la faim, le froid et les animaux errants auront vite raison de lui. Cette situation est courante pour les enfants porteurs d'une malformation, les enfants issus de familles pauvres et ceux nés un jour néfaste. Concernant ces derniers, l'historien Svétoxe rapporte qu'à la mort de Germanicus, général romain très aimé des Romains, les nouveau-nés furent abandonnés dans les rues. Certains enfants furent recueillis par des familles sans enfants. L'adoption était une pratique courante à Rome où l'on considère que la filiation n'est pas obligatoirement biologique mais dépend uniquement de la décision du chef de famille. D'autres enfants seront pris en charge par des marchands d'esclaves qui les revendront une fois ceux-ci aptes à travailler.



L'entrée officielle dans la famille

La mortalité infantile étant importante, beaucoup d'enfants meurent dans les jours qui suivent la naissance. Aussi on retarde l'entrée officielle de l'enfant dans la famille. Pour les filles ce sera de 8 jours et 9 pour les garçons. C'est au cours de cette cérémonie, jour de la purification, que le nouveau-né recevra son prénom. La cérémonie a lieu devant l'autel domestique : le laraire où siègent la représentation des dieux familiaux. Le plus souvent une parente passe un doigt mouillé de salive sur le front et les lèvres du nourrisson. On lui suspend autour du cou une bulla : sorte de sachet contenant des amulettes chargées de protéger l'enfant. Dans les familles d'hommes libres cette bulla était en or mais dans les familles d'affranchis et de pauvres elle était en cuir. Cette bulla sera portée jusqu'à 17 ans lorsque le garçon revêtira la toge prétexte et jusqu'au mariage pour les filles (le mariage était souvent très précoce à partir de 12 ans).

Protections divines, nourrissage et soins du nourrisson

Ayant été accepté par son père, le nourrisson est placé sous la protection d'une multitude de divinités. Pour se faire la coutume voulait que pendant les premiers jours qui suivaient la naissance, trois hommes portant un pilon pour l'un, un balai pour l'autre et une hache pour le troisième, gardent la maison afin de repousser les forces maléfiques. Pour effrayer les mauvais esprits on offre au bébé des jouets bruyants comme des hochets.

A l'âge de 3 ans le bébé est sevré. L'allaitement était confié à la mère ou à une nourrice choisie avec soin pour ne pas contaminer le nouveau-né. Progressivement l'alimentation sera modifiée afin de transformer le corps mou du bébé en corps plus charpenté. Le but était de fabriquer un corps apte à l'activité physique qui attend le futur soldat ou à la gestation et l'accouchement sans problème pour les filles. Par un régime alimentaire strict on pourchasse l'embonpoint qui pour les Romains dénote une certaine mollesse.

Dès que le nourrisson a été reconnu par son père, il est baigné et emmaillotté. Le but de cette opération est de façonner le corps de l'enfant. Souvent le père assiste au bain quotidien qui est froid. La mère ou la nourrice profite de l'occasion pour modeler le corps alors que les os sont encore mous. La tête, les mâchoires et les fesses sont ainsi massées pour les rapprocher des normes esthétiques. L'emmaillotement tente de rigidifier les os et les membres. Le corps est enserré dans les bandelettes assez larges pour ne pas abîmer la peau. Mais on les resserre aux endroits que l'on veut affiner : les poignets, les coudes, les genoux et les hanches. Ce type d'emmaillotement dure environ deux mois. Ensuite on libère progressivement les membres. On commence toujours par le bras droit afin que l'enfant prenne l'habitude de s'en servir et devienne ainsi droitier car chez les Romains, tout ce qui est à gauche porte malheur. Puis après quelques semaines on libère le bras gauche puis les pieds et enfin le reste du corps.

